



ARRETES DU MAIRE N°2022-23

Epreuve cycliste Critérium du Dauphiné – circulation réglementée

Le Maire de la Commune de VERGISSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le passage de l'épreuve cycliste professionnelle, dans le cadre de l'organisation de la 74^{ème} édition du critérium du Dauphiné le Jeudi 09 juin 2022 sur la commune de Vergisson,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que les usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les routes de Vergisson,

ARRÊTE

Article 1 : Le jeudi 9 juin 2022 entre 15.15 et 17.30 :

- la circulation est interdite à tous les véhicules dans les 2 sens de circulation des routes empruntées soit la RD 177 dite route de Pierreclos en agglomération.
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur le trajet.

Article 2 : La signalisation résultant des présentes dispositions est mise en place, entretenue et déposée par l'organisateur de cette manifestation.

Ampliation adressée :

- Amaury Sport Organisation
- Gendarmerie de Mâcon

Fait à Vergisson, le 9 mai 2022.

Le Maire

